



# REGLEMENT PARTICULIER

## 5<sup>ème</sup> RALLYE DU BRIONNAIS VHC



21 ET 22 JUIN 2019 LA CLAYETTE

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° ... 35-237 .....  
du ... 25/03/2019 .....

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 avril 2019  
Ouverture des engagements : 30 avril 2019  
Clôture des engagements : 10 juin 2019  
Parution du carnet d'itinéraire : 16 juin 2019  
Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 16 juin 2019 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h  
Vendredi 21 juin 2019 de 10h00 à 20h00

Vérifications des documents :

Le vendredi 21 juin 2019 de 17h30 à 21h30 et le samedi 2019 de 6h00 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Vérifications des voitures :

Le vendredi 21 juin 2019 de 17h45 à 21h45 et le samedi 2019 de 6h00 à 7h45 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Heure de mise en place du parc de départ le : 21 juin 2019 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 21 juin à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Publication des équipages admis au départ le 22 juin à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Publication des heures et ordres de départ le 22 juin à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La Clayette

Départ de La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture : 22 juin 2019 à 9h45

Arrivée à La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture : 22 juin 2019 à 18h44

Vérification finale le 22 juin 2019 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 22 juin 2019, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium

Remise des prix le 22 juin 2019 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 5<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le ..../..../..... sous le numéro ..... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ..... en date du ..../..../.....

### **Comité d'Organisation**

Président : Benoit Violet

Membres : Michel Durix, Jonathan Petit, Ivan Gaillard

Secrétariat du Rallye, Adresse : 10 Route de Charolles 71800 La Clayette

Téléphone : 07 50 06 23 59

Fax : 03 85 28 90 69

Permanence du Rallye : Salles des fêtes La Clayette

Date, horaire : 22 juin 2019 de 6h30 à 23h

### **Organisateur technique**

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise

Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Jacques NOMBLOT (5565), Josiane CHARLEUX (9434), Michel DURIX (14548)

Directeur de Course : Eric TEMMERMAN (26388)

Médecin Chef : Docteur FATAH Abdelhamid

Commissaires Techniques : Jean-Paul LEGRAND (3935) .....

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Max LOLLIA SAINT ANGE (150787), Brigitte DREAU (2282)

Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN (20036)

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 5<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2019

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site « asadunoise.fr ».

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 juin 2019 à :

Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé 10 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 5<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais VHC représente un parcours de 127,500 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 BS Pneus (6,500km) et ES2-4-6 Vernay (6,700km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

*Les reconnaissances auront lieu :*

Dimanche 16 juin 2019 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 21 juin 2019 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2<sup>ème</sup> infraction. Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages seront récompensés.

La remise des prix se déroulera à la Clayette le 22 juin 2019 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ

# Pour les Reconnaissances :

Café + Croissant  
2,00 €

Menu  
Spécial Reco. à 15,00 €

## Hôtel Restaurant de Bourgogne

9, route de Charolles - 71800 La Clayette

Tél. : 03 85 26 90 50 - Fax : 03 85 26 90 69

